

nopoles. De plus, je suis tout à fait convaincu qu'une telle politique diminuerait dans une large mesure l'opposition à la conscription pour le service outre-mer.

Nous déplorons le fait que l'on ait permis à la conscription des ressources humaines pour service outre-mer de prendre une telle ampleur et de semer la division au sein de notre population. En effet, la conscription n'est pas la question la plus importante à laquelle le pays ait à faire face aujourd'hui et elle ne devrait certainement pas servir d'enjeu politique. A notre point de vue, il ne convient pas de traiter cette question de la conscription pour le service outre-mer du point de vue des divisions et des préjugés passés. Elle ne constitue qu'une question de stratégie et dans son examen, une seule chose devrait compter: la façon dont nous pourrions contribuer le plus efficacement à la défaite de l'axe hitlérien, nous rappelant qu'il y va de notre intérêt national et de celui de nos alliés, dont l'existence et la liberté dépendent, comme dans notre cas, de l'issue de la guerre.

Le premier ministre a demandé hier au Parlement de délier le Gouvernement de ses promesses, afin qu'il puisse, par voie de décret, adopter toute mesure que la guerre peut rendre nécessaire. Nul autre, plus que le premier ministre, n'a plus souvent assuré à la population que c'est le Parlement lui-même qui décidera de ces mesures. Le Gouvernement n'est pas sans savoir que jamais, depuis l'ouverture des hostilités, la situation n'a été plus critique qu'à l'heure actuelle. Tout le monde convient que ce sont les campagnes de cette année qui décideront de l'issue de la guerre. C'est tout de suite qu'il faut agir, et ce, avec le consentement et l'approbation du Parlement. Nous n'avons pas le droit de laisser le Gouvernement se croiser les bras ou établir des règlements sur la conscription des ressources humaines, lesquels règlements ne seront peut-être pas mieux compris ni plus équitablement appliqués que ceux qui sont déjà en vigueur et au sujet desquels il n'y a pas unanimité complète au ministère des Services nationaux de guerre, chargé de les appliquer. Vu les circonstances, nous refusons, mes collègues et moi-même, de donner carte blanche à l'administration, et de lui permettre d'exercer par décret du conseil un pouvoir qui appartient au Parlement seul.

Dans mon discours du 21 avril, qui fut radiodiffusé, j'ai déclaré au sujet de la conscription: "La question sera réglée par le Parlement, si le Gouvernement la lui soumet", et je réitère que c'est au Parlement et non au Gouverneur en conseil qu'il appartient d'en décider. Un fait important qu'il nous faut envisager, c'est que la controverse à la-

[M. Coldwell.]

quelle donne lieu la question relativement restreinte soumise à la Chambre en ce moment, procède de causes plus profondes que la simple conscription pour le service outre-mer. Les divisions que l'on constate aujourd'hui au pays sont le résultat de vingt-cinq années de manœuvres politiques, auxquelles il faut ajouter le fait que pendant toute cette période, en temps de guerre comme en temps de paix, le Canada n'a jamais eu une politique étrangère fondée sur des vues bien à lui, comme il convient à une puissance souveraine. Elles proviennent de ce que le Gouvernement n'a jamais expliqué à la population que nous participons à la guerre afin d'assurer notre propre survivance, et que nous entendons jouer, dans la conduite de la guerre, le rôle qui nous revient, en agissant solidairement avec les autres Nations Unies, et non pas uniquement en nous mettant à la remorque d'une puissance plus forte que nous. Elles proviennent aussi de ce que nous n'avons jamais déclaré clairement et sans possibilité d'équivoque que, pour nous et pour tous les peuples libres de l'univers, il ne s'agit pas d'une guerre impérialiste, mais que le Canada est déterminé, aujourd'hui aussi bien que lorsque nous jouirons de la paix, à lutter pour la liberté de tous les peuples tenus en sujétion, qu'ils fassent partie des Indes, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Europe ou d'ailleurs. Nous devrions exprimer clairement notre détermination à empêcher, comme l'a dit le vice-président des Etats-Unis, M. Henry A. Wallace, "qu'aucune nation ne prétende détenir de Dieu le droit d'exploiter d'autres nations". Il ne doit pas y avoir d'impérialisme d'ordre militaire ou économique.

Enfin, s'il y a opposition à la conscription pour outre-mer, c'est dû, je crois, du moins en partie, à l'inégalité dans le sacrifice qui se manifeste un peu partout, et au fait que le Gouvernement a surtout fait servir, jusqu'ici, les pouvoirs extraordinaires que lui confère la loi sur la mobilisation des ressources nationales à la conscription de la main-d'œuvre, au plafond des prix des produits agricoles et à la conscription de notre capital humain pour la défense territoriale. Il ne s'en est pas servi pour imposer aux classes privilégiées des sacrifices correspondants, ni pour employer l'industrie et la richesse à l'intensification de notre effort de guerre, conformément à un programme national de production de guerre et sans affermir l'empire qu'exercent les monopoles privés sur la vie du pays.

Telles sont, à mon sens, les causes véritables des divergences qui existent aujourd'hui au Canada. Si nous voulons réaliser l'unité du pays, tant pour l'efficacité de notre effort de guerre que pour le succès de la reconstruction